

Référence : C.N.378.2025.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

INDONÉSIE : DÉSIGNATION DE CONCILIEATEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE
L'ANNEXE V ET DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE
L'ANNEXE VII DE LA CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 10 juillet 2025.

(Traduction) (Original : anglais)

Désignation de conciliateurs:

1. Ambassadeur L. Amrih Jinangkung, S.H., LL.M.
2. Ambassadeur Dr. Bebeb A.K.N. Djundjunan, S.H., LL.M.
3. Ingénieur I Made Andi Arsana, S.T., ME., Ph.D.
4. M. A. Gusman Siswandi, S.H., LL.M., Ph.D.

Désignation d'arbitres:

1. Ambassadeur Arif Havas Oegroseno, S.H., LL.M.
2. Ambassadeur Dr. Iur. Damos D. Agusman, S.H., M.A.
3. Professeur Dr. Eddy Pratomo, S.H., M.A.
4. Contre-amiral Kresno Buntoro, S.H., LL.M., Ph.D.

Le 14 juillet 2025



¹ Voir notification dépositaire C.N.796.2001.TREATIES-4 du 21 août 2001 (Désignation de conciliateurs en vertu de l'article 2 de l'Annexe V et désignation d'arbitres en vertu de l'article 2 de l'annexe VII de la Convention : Indonésie).